



Enseignement des langues vivantes

Rentrée 2020

Conseillère pédagogique départementale langues vivantes :

Laure GASTINEL / laure.gastinel@ac-aix-marseille.fr

1. Plan d'action pour une meilleure maîtrise des langues vivantes

<https://eduscol.education.fr/cid153445/plan-langues-vivantes.html>

En vigueur depuis la rentrée 2019, Il se décline en 10 actions.

- ✓ **Favoriser une précocité de l'exposition** => **Proposer la pratique d'une langue vivante dès la maternelle (MS/GS).**

BO n°22 du 29/05/19

**Recommandations pédagogiques :
les langues vivantes étrangères à l'école maternelle**

2 volets :

Eveil à la pluralité des langues

Découverte et apprentissage d'une langue étrangère



- ✓ **Favoriser une régularité de l'exposition** => **A l'élémentaire, privilégier des séances d'apprentissage quotidiennes de 15 à 20 minutes (jusqu'à 30 minutes en cycle 3).**
- ✓ **Favoriser la pratique systématique de l'anglais**
 - ⇒ En plus des séances de langue, possibilité pour les enseignants de proposer aux élèves des séances **EN** langue étrangère (ex : maths, sciences, EPS... en anglais)
- ✓ **Rendre l'enseignement des langues plus structuré et progressif**

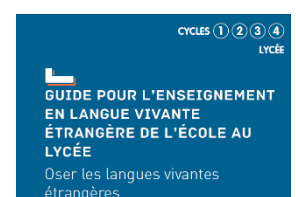
Guide pour l'enseignement DES langues vivantes

<https://eduscol.education.fr/cid143570/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangeres.html>



Guide pour l'enseignement EN langue vivante

<https://eduscol.education.fr/cid150069/guide-pour-enseignement-langue-vivante-etrangere.html>



2. Les habilitations en langues étrangères

En anglais, italien, allemand, espagnol. L'habilitation est un temps de formation pour le PE qui souhaite développer son enseignement des langues vivantes.

Se rapprocher de son conseiller pédagogique langues vivantes pour les modalités.

L'habilitation permet de solliciter un poste fléché. Elle est inscrite dans l'prof (votre cv/ diplômes et titres).

3. Les projets en langues étrangères

Le conseiller pédagogique langues vivantes de votre zone peut accompagner les enseignants et/ou les équipes dans la mise en œuvre de projets. (Séjour en immersion, rencontres sportives en anglais, défi langues interclasses, éveil à une langue étrangère ...)

La plateforme **etwinning** permet de prendre part à des projets internationaux.

Les projets **Erasmus** : projet de mobilité à l'étranger et échanges entre pairs (se rapprocher de son CPDLV)

Possibilité pour les enseignants de passer la certification complémentaire leur permettant d'enseigner en langue étrangère en dehors de dispositifs spécifiques : <http://www.ac-aix-marseille.fr/cid111108/certification-complementaire.html>

2 dates à retenir autour des langues vivantes :



- **26 septembre : Journée européenne des langues**
<https://www.education.gouv.fr/journee-europeenne-des-langues-9845>

- **Mai 2021 : Semaine des langues**
<https://eduscol.education.fr/cid93738/cinquieme-edition-nationale-de-la-semaine-des-langues.html>



Les CPDLV vous proposeront des ressources pour ces 2 temps forts de l'année.

4. Les assistants de langues étrangères

Les écoles qui bénéficieront d'un assistant seront contactées très prochainement afin d'élaborer les emplois du temps.

Rappel : L'assistant de langue étrangère est un soutien linguistique et culturel pour l'enseignant. La co-intervention avec ce dernier est la règle et la conception des séances reste de la responsabilité de l'enseignant.

5. Les ressources pour les langues vivantes

Eduscol : <https://eduscol.education.fr/pid34145/langues-vivantes.html>

Portail Langues académique : http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10593208/fr/activites-pedagogiques

- ⇒ Toutes les ressources du site départemental LV13 (<http://www.lv13.ac-aix-marseille.fr/spip/>) ont été transférées sur le portail Langues académique

British council, primlangues, youtube...

Les padlets proposés pour la continuité pédagogique resteront ouverts :

Cycle 1 : <https://padlet.com/peggycplv/1rb1ylz0g91x>

Cycle 2 : <https://fr.padlet.com/lauregastinel/39yscih8rdy2>

Cycle 3 : <https://padlet.com/isabellegalau13/anglaisC3>

6. Les référents langues

Dans chaque école élémentaire, un référent langues a été nommé depuis la rentrée 2019.

La liste des référents sera mise à jour prochainement.

Interlocuteur privilégié des CPDLV, le référent langues a pour première mission de **transmettre les informations** autour des langues vivantes à son équipe.

Il peut **animer les concertations** consacrées aux langues vivantes.

Le professeur référent ne se substitue pas aux autres enseignants pour prendre en charge cet enseignement dans les autres classes mais il peut le proposer. Il peut également conduire dans d'autres classes des séances en langue étrangère dans d'autres disciplines toujours par **échanges de service**.